


SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20807 CERGY 95015 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : DIAB 2
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 15/05/1995
	Irritant	Version : 09 Du 16/05/2015

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><i>1.1 <u>Identificateur de produit :</u></i></p> <p style="text-align: center;">DIABLOTIN SUPER RAMONEUR</p> <p><i>1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée Plaques pour ramonage des cheminées, poêles. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées <p><i>1.3 <u>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : SOJAM (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><i>1.4 <u>Numéro d'appel d'urgence :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 <u>Classification du mélange :</u></i></p> <p>Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations : Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 (H319)</p> <p>Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p><i>2.2 <u>Eléments d'étiquetage :</u></i></p> <p>Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations :</p> <div style="text-align: center;">  <p>ATTENTION</p> </div> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>P102 Tenir hors de portée des enfants. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer l'étui dans la poubelle de recyclage des cartons et le produit non utilisé dans une déchetterie.</p>

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :



Xn – Nocif

Contient du chlorure d'ammonium.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer lors de l'utilisation.

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage.

2.3 Autres dangers : N/A

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS #

Préparation contenant entre autres comme constituants dangereux (% m/m) :

- Chlorure d'ammonium.....< 60 %

N° CAS : 12125-02-09 / N°EINECS : 235-186-4 / Classement : Xn R22 R36 – SGH07 H302 H319

- Chlorure de cuivre.....< 5 %

N° CAS : 7447-39-4 / N° EINECS : 231-210-2 / Classement : Xn N R21/22 R38 R41 R50 – SGH02 SGH05 SGH09 H302 H312 H315 H318 H400 H411

4 - PREMIERS
SECOURS #

4.1 Description des premiers secours :

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés, laver immédiatement et abondamment la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées.

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, le mettre au grand air. Si les troubles persistent, appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Voir rubrique 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #</p>	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre, à mousse, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Risques spécifiques durant l'incendie : Comme tout produit organique, la combustion peut dégager des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote NOx, oxyde de cuivre, ammoniac et composés de chlore.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection (gants, bottes de sécurité, lunettes...). Enlever toute source d'ignition.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant l'utilisation. - Éviter tout contact avec la peau et les yeux. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. - Conserver le produit bien fermé dans son emballage d'origine à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour les animaux. - Conserver hors de portée des enfants. - Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. <p>Produits incompatibles au stockage : Agents oxydants et bases.</p> <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Plaques pour ramonage des cheminées, poêles.</p>

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Limites d'exposition professionnelle : Ammonium (chlorure d'), fumées, CAS n° 12125-02-9 : VME (8h) = 10 mg/m³</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits fermés.</p> <p>Protection individuelle : Se laver les mains après toute manipulation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.</p> <p>Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un masque avec filtre à particules en cas de formation de poussières.</p> <p>Protection des mains : Gants imperméables.</p> <p>Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protection intégrales.</p> <p>Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Etat physique : plaques Couleur : vert Odeur : Inodore Solubilité : soluble à 20°C dans l'eau</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité :</u> N/A <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> Bases, Oxydants <u>10.4 Conditions à éviter :</u> Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. <u>10.5 Matières incompatibles :</u> Bases, Oxydants <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de cuivre, Composés de chlore, Ammoniac (NH₃)</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> Irritant pour les yeux. L'inhalation de grandes quantités de poussière peut provoquer chez le sujet de la toux et des difficultés respiratoires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité</u> Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> Non disponible. <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>
13- ELIMINATION #	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Eliminer l'étui en carton dans la poubelle de recyclage des cartons et le produit non utilisé dans une déchetterie.</p>

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<p><u>14.1 Transport terrestre</u> : Non classé</p> <p><u>14.2 Transport par mer</u> : Non classé</p> <p><u>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</u> : Non classé</p> <p><u>14.4 Groupe d'emballage</u> : Non classé</p> <p><u>14.5 Dangers pour l'environnement</u> : Non classé</p> <p><u>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u> : Non classé</p>
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u> :</p> <p>Rectificatif au règlement (UE) n° 453/2010 et règlement n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006</p> <p>Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006.</p> <p>Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE)</p> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique</u> :</p> <p>Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.</p> <p>Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.</p> <p>L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p><u>Libellé des phrases R et H mentionnée en section 2 et 3</u> :</p> <p>R21 Nocif par contact avec la peau.</p> <p>R22 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>R36 Irritant pour les yeux.</p> <p>R38 Irritant pour la peau.</p> <p>R41 Risque de lésions oculaires graves.</p> <p>R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>